



PHOTOS BRUNO KELLENBERGER

Philip Jaffé a travaillé aux Etats-Unis dans une institution de haute sécurité pour personnes très dangereuses.

## « Qui est dangereux? »

Faut-il interner à vie les délinquants très dangereux? L'initiative qui le préconise ne convainc pas Philip Jaffé, spécialiste en psychologie légale.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**JEAN PINESI**

**COOPÉRATION.** Les auteurs de l'initiative estiment que les délinquants très dangereux sont relâchés trop rapidement. Ont-ils raison?

**PHILIP JAFFÉ.** Ils ont à la fois tort et raison. Tort, dans la mesure où, actuel-

lement, les délinquants jugés très dangereux sont peu relâchés. Et, quand ils le sont, ce n'est qu'à la suite de toute une série de filtres. Notamment, les Commissions cantonales chargées d'évaluer leur dangerosité. Raison, parce que cette situation résulte d'une évolution récente. Elle date, en gros, de la dernière décennie

**Qu'est-ce qui a motivé cette évolution?**

Des drames relativement récents, comme le crime du Zollikerberg. L'affaire Dutroux, en Belgique, a également contribué à cristalliser certaines mentalités en faveur de pratiques plus sécuritaires.

L'évolution est telle que l'on réfléchit à deux fois avant de libérer un délinquant extrêmement dangereux. Cette tendance va encore s'accroître sur le plan légal avec la révision du Code pénal (*ndlr.: au plus tôt en 2005*).

**Les initiants pensent aussi que les libérations se font sur la base d'expertises insuffisantes...**

L'initiative met le doigt sur un problème ancien: le sentiment que les expertises présentent toujours le risque d'être trop favorables aux délinquants sexuels. Notamment parce que, souvent, ces expertises étaient conduites par des person-

nes qui travaillaient dans l'administration pénitentiaire, donc liées thérapeutiquement aux délinquants. Depuis une dizaine d'années, on a bien compris la nécessité d'expertises externes et indépendantes pour décider d'une libération anticipée ou conditionnelle.

**Le droit actuel ne permet-il pas déjà d'interner à vie des délinquants sexuels et très dangereux?**

Il permet l'internement à vie de personnes considérées dangereuses, mais dont la dangerosité est liée à leur état mental. Ce qui laisse de côté toutes celles qui sont ou qui

*Suite à la page 23*

### ENTRE UNI ET PRISON

Expert dans les affaires judiciaires, psychologue au Service médical universitaire de la Prison préventive de Champ-Dollon, Philip Jaffé, 45 ans, enseigne la psychologie légale à l'Université de Genève.

[www.admin.ch](http://www.admin.ch)

[www.unige.ch/fupac/PSY/persons/jaffe](http://www.unige.ch/fupac/PSY/persons/jaffe)

Suite de la page 21

pourraient être jugées très dangereuses, mais dont l'état mental n'a jamais été jugé dysfonctionnel. Pour ces délinquants, le droit suisse prévoit la condamnation à vie, mais, dans les faits, une condamnation à perpétuité ne dure pas l'entier de la vie naturelle d'une personne. L'initiative veut loger à la même enseigne toutes les personnes jugées très dangereuses, indépendamment du fait qu'elles soient troublées ou pas mentalement.

En cela, l'initiative ne répond-elle pas à une pré-



Philip Jaffé avec notre rédacteur, Jean Pinesi.

rendre le système beaucoup plus performant. Sans pour autant en arriver à des discours sécuritaires simplistes.

**Les auteurs de l'initiative pensent que certains délinquants sont irrécupérables. Quel est votre avis?**

Ils ont raison! Ma position est fondée sur la réalité des faits: il existe une petite minorité de délinquants pour lesquels toutes les formes de prise en charge ou d'emprisonnement ne permettent pas de s'assurer qu'ils ne vont pas récidiver. Le renforcement du dispositif légal prévu par la révision du droit pénal offre la possibilité de garder ces personnes en prison, mais de manière différenciée. C'est-à-dire en distinguant celles qui peuvent encore être amendées de celles pour qui le pronostic est plus pessimiste.

**N'expose-t-on pas la société aux risques de récidive des délinquants particulièrement dangereux?**

Le problème consiste à évaluer la dangerosité future de personnes qui ont commis un crime très grave. Aujourd'hui, on évite – à juste titre – de faire encourir des risques à la société. On préfère prendre le risque de garder plus longtemps en prison des personnes qui ne sont peut-être pas dangereu-

ses plutôt que d'exposer la société à des méfaits potentiels. L'évaluation des risques de récidive est de nos jours extrêmement stricte et profite à la société.

**Ce qui veut dire que par le passé la société était moins protégée?**

Je n'ai jamais connu de psychiatre ni de directeur de prison qui prenait délibérément des risques avec des personnes dangereuses. Je crois plutôt que la tolérance sociale était plus grande. Il s'est produit un retour de balancier qui se situe peut-être actuellement dans l'axe juste. Cette évolution s'est faite graduellement non seulement sous la pression de l'opinion publique, mais aussi par la prise de conscience des professionnels. A mon avis, l'initiative est beaucoup trop extrémiste – même si elle part d'un bon sentiment – par rapport à de meilleures pratiques qu'il est désor-

mais possible de mettre en place.

**Existe-t-il des traitements efficaces pour soigner les délinquants dangereux?**

Il est possible d'influencer le comportement d'une personne pour autant qu'elle adhère volontairement aux traitements qu'on lui propose. Notamment grâce aux apports de la psychologie, je pense que, de plus en plus, les techniques de modification de comportement dont nous disposons ont une influence sur la gestion de la dangerosité d'un délinquant et qu'elles peuvent influencer le comportement de personnes même très dangereuses. Avec une

«*Même si elle part d'un bon sentiment, cette initiative est trop extrémiste*»

grande efficacité pour certaines d'entre elles ou pas du tout pour d'autres.

**Connaît-on le nombre de délinquants extrêmement dangereux, en Suisse?**

Sur 5000 personnes emprisonnées en Suisse, celles considérées extrêmement dangereuses sur la base des actes qu'elles ont commis sont une trentaine. psi

#### POLITARENA

Vous ne savez que penser de l'initiative populaire fédérale *Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables*? Vous aimeriez en savoir plus sur les autres objets en votation le 8 février? Sur Internet, notre «quiz» Politarena vous aidera à mieux comprendre les enjeux du scrutin.

[www.cooperation-online.ch/politarena](http://www.cooperation-online.ch/politarena)

**occupation légitime de la population?**

Cette initiative est un cri du cœur, l'expression d'un ras-le-bol, face à des événements qui ont provoqué un grand désarroi social. Elle veut protéger la population en enfermant les délinquants qui se sont avérés extrêmement dangereux et en jetant la clé. Il n'est pas certain que ce soit à la fois légal et humanitaire de procéder de la sorte. L'initiative ne prend pas en compte tout le dispositif légal et thérapeutique qui existe et celui qui pourrait être mis en place dans le but de

#### EN VOTATION LE 8 FÉVRIER

### Le peuple appelé à trancher

PHOTO BRUNO KELLEBERGER

L'initiative populaire fédérale intitulée *Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables* a été déposée le 3 mai 2000, munie de 194 390 signatures vala-

bles (alors que 100 000 étaient exigées) par un mouvement de citoyens. Elle sera soumise en votation populaire le 8 février sans contre-projet. Le Conseil fédéral en recommande le rejet. psi